

Réponse municipale à l'interpellation des Conseillères Rebecca Joly et Johanna Monney :
«Le 1^{er} août : une belle fête populaire et moins polluante»

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Mesdames les Conseillères Rebecca Joly et Johanna Monney : «Le 1^{er} août : une belle fête populaire et moins polluante» déposée et lue au Conseil communal du 25 septembre 2017.

Préambule

La Municipalité, sous sa propre autorité, organise deux manifestations populaires par année : la première est la «Fête des écoles et Fêtons Prilly», qui se déroule sur 1 ½ jour le dernier week-end avant les vacances scolaires d'été; la seconde est la manifestation patriotique du 31 juillet, dont la durée moyenne est de 6 heures.

Lors de Fêtons Prilly, les quelque 11 buvettes présentes sont exploitées «individuellement» par les sociétés locales membres de l'Union des Sociétés de Prilly (USP). A contrario, l'organisation de la buvette du 31 juillet est «déléguée» par la Municipalité au Comité de l'USP, chaque société membre devant fournir les «bénévoles» nécessaires; la Commune prend en charge la totalité des achats (dont la soupe confectionnée par l'USP et offerte à la population) alors que la recette est entièrement acquise à l'USP au titre de contribution pour le financement de ses lotos.

Si pour Fêtons Prilly la Commune a introduit, en 2012, un **partenariat avec la société SwissEcology pour la fourniture de verres réutilisables en location**, elle a renoncé jusqu'ici à introduire ce système lors du 31 juillet, compte tenu de la durée restreinte de la manifestation comparée à la contrainte relativement importante qu'il génère en termes d'organisation. Il n'en demeure pas moins que la Municipalité met en place (et finance), lors de chacune de ces manifestations, un dispositif pour le tri des déchets (containers pour PET, verre, papier/carton et incinérables) et engage des Jeunes de Coup d'pouce pour le débarrassage des tables et garantir ainsi la bonne exécution de ce tri.

Quant à la manifestation bisannuelle de «Cap sur l'Ouest», elle est entièrement pilotée par la Préfecture du district, logistique incluse, dont les négociations avec la société Valorsa pour la mise à disposition de verres en plastiques réutilisables dans les «points festifs», chaque Commune demeurant libre de mettre en œuvre un tel système, à ses frais. A noter qu'il n'a pas été envisagé, même pour une organisation d'une telle envergure, de prévoir toute autre forme de vaisselle réutilisable au-delà desdits verres.

Ensuite de ces importantes précisions d'ordre général, les réponses suivantes sont apportées aux questions spécifiques de Mesdames les Interpellatrices :

1. La Commune dispose-t-elle de verres en plastique réutilisables et autres ?

Non, la Commune ne dispose pas de verres en plastique réutilisables. Par contre la Grande Salle, où sont organisées la majeure partie des manifestations, telles que les soirées annuelles ou repas de soutien des sociétés locales, est entièrement équipée en termes de vaisselle "standard" lavable et autres équipements de cuisine, inclus un lave-vaisselle. Il en est de même à Castelmont pour les rencontres organisées dans ses salles conférences.

2. La Commune utilise-t-elle cette vaisselle réutilisable pour les événements où elle offre elle-même les boissons ?

La Commune utilise la vaisselle "standard" lavable dont elle dispose à la Grande Salle, à Castelmont ainsi qu'au Château (cafétéria du personnel et carnotzet) pour tous les événements qu'elle organise ou accueille dans les locaux en question.

3. Pourquoi, lors de manifestations publiques, la Commune ne propose-t-elle pas, voire n'impose-t-elle pas l'utilisation de gobelets et vaisselles réutilisables ?

Comme mentionné en préambule, la seule manifestation publique mise sur pied par la Municipalité pour laquelle le système de verres réutilisables n'a pas été mis en place est celle du 31 juillet, d'une part par ce que cela complexifie l'organisation de la buvette et nécessite des ressources supplémentaires en personnel bénévole dans une période où lesdites ressources sont plutôt restreintes en raison des vacances estivales. D'autre part, et surtout, pour des questions de coûts compte tenu de la durée relativement restreinte de l'événement (6 heures au maximum).

En effet, les frais de location de gobelets plastiques personnalisés (avec logo Ville de Prilly réalisés en 2012 pour un montant unique de «personnalisation» de CHF 3'300.-) et génériques permettant de couvrir les besoins avec une affluence telle que celle de l'édition 2017, soit 9'500 verres de 30 cl et 2'500 verres de 10 cl, s'élèvent à CHF 2'950.- arrondis, toutes prestations et taxes incluses, selon offre de la société SwissEcology. A noter que les gobelets non rendus sont facturés CHF 1.50 pièce, et que le montant de la caution ne saurait par conséquent être inférieur à CHF 2.-.

Si la Commune devait acheter un stock de verres plastiques réutilisables, à raison de 10'000 gobelets de 30 cl et de 6'000 de 10 cl, correspondant à la «commande» pour «Fêtons Prilly», l'investissement serait le suivant :

Frais de personnalisation / sérigraphie	Variante 1 «Quadrchromie»	Variante 2 «Monocolor» ¹
Achat gobelets 30 cl à CHF 0.475/pièce	CHF 4'750.-	CHF 4'750.-
Achat gobelets 10 cl à CHF 0.448/pièce	CHF 2'688.-	CHF 2'688.-
Matrice par modèle et par couleur - Variante 1	CHF 760.-	
Matrice par modèle et par couleur - Variante 2		CHF 190.-
Sérigraphie/personnalisation par couleur à CHF 0.090/pièce - Variante 1	CHF 5'760.-	
Sérigraphie/personnalisation par couleur à CHF 0.090/pièce - Variante 2		CHF 1'440.-
Traitement visuel par modèle	CHF 150.-	CHF 150.-
Transport 2 palettes (usine - imprimeur - lieu de stockage)	CHF 684.-	CHF 684.-
Total HT	CHF 14'792.-	CHF 9'902.-
TVA 7.7 % (arrondi)	CHF 1'139.-	CHF 762.-
Total TTC	CHF 15'931.-	CHF 10'664.-

A cela viendraient s'ajouter les coûts estimés de gestion annuelle de ces verres par la société SwissEcology, soit :

Lavage, séchage, emballage et gestion :

- Fêtons Prilly, 16'000 gobelets à CHF 0.13/pièce	CHF 2'080.-
- 1 ^{er} août, 12'000 gobelets à CHF 0.13/pièce	CHF 1'560.-

Transport :

- Fêtons Prilly, 2 livraisons (aller-retour) à CHF 275.-/course	CHF 550.-
- 1 ^{er} août, 2 livraisons (aller-retour) à CHF 275.-/course	CHF 550.-

Stockage annuel

	CHF 440.-
Total HT	CHF 5'180.-
TVA 7.7 % (arrondi)	CHF 400.-
Total TTC	CHF 5'580.-

A noter que les coûts actuels des 16'000 gobelets en location pour Fêtons Prilly (selon offre pour l'édition 2018) s'élèvent à CHF 3'780.- TTC, dont à déduire les consignes encaissées pour les verres non rendus.

Les coûts de gestion de ces verres par la Commune elle-même n'ont par contre pas été chiffrés. Cependant, au-delà de trouver, cas échéant, un lieu approprié et un espace de stockage suffisant pour ces 16'000 gobelets, cela nécessiterait, après chaque manifestation, d'engager la main d'œuvre nécessaire à leur lavage (avec le lave-vaisselle professionnel de la Grande Salle) et séchage, ainsi que leur conditionnement dans des emballages respectant les mesures d'hygiène applicables à des objets destinés à de la consommation publique. Encore faudrait-il, en sus, acquérir les emballages en question.

¹ Un achat sans inscription est non réglementaire pour une commune en raison de la nécessité d'affichage du marquage (jauge de 30cl, etc.) et que de ce fait l'impression à un seul coloris, soit du logo de la commune, soit uniquement des jauges, est indispensable

4. Est-ce que la situation va changer à court terme ?

L'organisation de la fête du 31 juillet 2018 étant déjà fort avancée, il n'est pas possible d'envisager et d'organiser maintenant une autre forme de distribution et d'utilisation sur le modèle d'organisation de verres «style Fêtons Prilly», qui plus est que pour un soir et avec un très nombreux public.

Néanmoins, pour cette édition encore, la Municipalité verra comment utiliser des matériaux en privilégiant peut-être des matières plus biodégradables que les verres ou autres couverts pour la nourriture en plastique. Elle ne souhaite pas non plus faire exploser les coûts (rappelons que le bénéfice de cette manifestation va entièrement à l'USP) et le volume des déchets en utilisant un matériau plus volumineux à l'évacuation.

Pour les prochaines éditions 2019 et suivantes, elle reprendra le sujet et tentera de se rapprocher le plus de la meilleure solution écologique et opérationnelle possible.

5. Existe-t-il, au niveau de la Commune, une directive concernant la gestion des déchets lors des manifestations ou de manière plus générale, un guide pour des manifestations plus «durables» ?

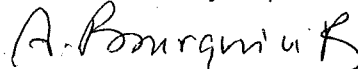
Non, hormis les règles d'usage dans les locaux communaux accueillant des réceptions et autres manifestations en termes de gestion des déchets (containers à disposition pour le tri et utilisation de sacs taxés pour les incinérables), il n'existe aucun guide en la matière. Un tel projet avait été lancé par le Service Energie & Environnement, il y a quelque temps de cela, sur le modèle de celui de Renens; il n'a finalement pas été mis en œuvre pour des questions de coûts.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Mesdames les Conseillères Rebecca Joly et Johanna Monney : «Le 1^{er} août : une belle fête populaire et moins polluante».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 avril 2018.

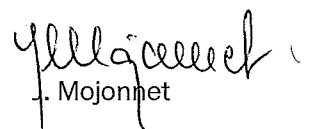
Au nom de la Municipalité

La Vice-Syndique



A. Bourquin Büchi

La Secrétaire



J. Mojonnet

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 14 mai 2018.